Annexe 25 du CoDT
Dossier N° 25/037

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est d'une demande de permis d'urbanisme.
Le demandeur est « Belgian Shell » représentée par Monsieur RAETS Christian dont les bureaux se trouvent Cantersteen 47 à 1000 Bruxelles.
Le terrain concerné est situé Boulevard de l'Europe, 3 à 1301 Bierges et cadastré division 3, section D n°173H.

Considérant que la demande concerne l'installation d'une zone de chargement pour véhicules électriques, l'installation d'une cabine moyenne tension et la placement de dispositifs de publicité ; que le projet présente les caractéristiques suivantes :
pour la zone de recharge pour véhicules électriques:
- L'ensemble se situera sur 8 places de parkings existantes à proximité du boulevard de l'Europe;
- L'empiètement sur la zone verte existante d'environ 0, 91m²;
- 4 emplacements de parkings de recharge, 2 bornes de recharge électrique 150kW (4 recharges), 4 bollards
- Une nouvelle zone verte d''environ 4,81m²:
- Des revêtements en clinkers
- Deux panneaux entre les emplacements de parkings "Chargind bay sign";
- Les bornes de recharges sont d'une hauteur de 2m23 sur une longueur de 85cm et d'une largeur de 42cm;
pour la cabine:
- Une nouvelle cabine de moyenne tension 630 kVA;
- d'une dimension de 3m26 sur 3m50, sur une hauteur 2m67 depuis le niveau extérieur;
- Constituée en béton apparent profilé de teinte grise; des menuiseries extérieures en aluminium de teinte RAL 7032; des grilles de ventilation de teinte RAL 7032;
pour les dispositifs de publicité:
- 1 panneau de publicité de dimension 60cm sur une hauteur de 1m65, avec un autocollant blanc RAL 9016 avec le logo de prise de recharge (RAL India Blue 200 5R0 45); un autocollant blanc RAL 9016 et RAL India Blue 200 50 45; sur un tube en acier galvanisé;
- 1 panneau publicitaire Shell "Recharge véhicules électriques"; d'une hauteur de 2m85 sur 80cm de large; les autocollants blanc RAL 9016 et RAL India Blue 200 50 45 et le logo Shell de teinte rouge RAL 3020;

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation ;
Le projet est en écart au GRU concernant les enseignes et dispositifs de publicités:
art.440 du GRU: le bord inférieur des panneaux se trouve à 0,40m du sol et non à plus de 0,60cm du sol;

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be.
Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.
Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 13 mai 2025 au 27 mai 2025 au Collège communal :
- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 30 avril 2025